



Prime de précarité en fin de cdd suivie d'un cdi dans une filiale

Par **Natacha**, le **07/10/2008** à **14:37**

Bonjour,

je suis actuellement en CDD (le deuxième) dans une entreprise française. Celui ci se termine à la fin du mois d'octobre. Mon employeur me propose un CDI dans leur filiale en Allemagne.

Je souhaiterais savoir si je pourrai recevoir ma prime de précarité sachant que:

- le travail que j'effectuerai ne sera pas le même que ce que je fais actuellement
- mon employeur m'indique que mon ancienneté ne comptera pas étant donné que je "change" d'entreprise. (si je change d'entreprise, je devrais la recevoir la prime, non?)

Merci pour toute aide apportée.

Par **Miko6**, le **08/10/2008** à **18:02**

Bonjour,

En effet, si le CDI est en Allemagne et dans une autre entreprise, votre CDD de droit français prendra bien fin à la date prévue. Il n'est de toute façon pas requalifié en CDI, et l'indemnité de fin de contrat vous sera due.